

CHARTRE DE L'ORE OMERE

Comité de pilotage du 12 décembre 2011
dernière révision mars 2021

Introduction

Cette charte définit la politique d'ouverture et de mise à disposition des données adoptée par le consortium de laboratoires co-gestionnaires de l'observatoire ORE OMERE (HSM, INAT, INRGREF et LISAH, ci-après dénommé consortium) suite au comité de pilotage du 12 décembre 2011. Inspirée de la première charte de TERENO¹, Elle réunit les règles de mise à disposition, échange, disponibilité, alimentation et utilisation de données produites dans le cadre des activités d'observation de l'ORE OMERE (<http://www.obs-omere.org>), ou de données acquises par un tiers sans lien initial avec l'ORE OMERE (par ex. : données recueillies par des agriculteurs ou par une agence spatiale pour des images de télédétection).

I. Objectifs

Cette charte vise à :

- faciliter la collaboration entre les différents intervenants sur l'ORE OMERE ;
- faciliter l'accès aux sites de l'ORE pour de nouvelles interventions ou expérimentations ;
- assurer une alimentation continue des données acquises dans une base commune ;
- protéger les droits de propriété intellectuelle des producteurs de données et leurs droits à publier leurs résultats ;
- fournir les règles d'utilisation des données au sein du consortium mais également à l'extérieur du consortium ;
- faciliter l'accès aux connaissances acquises ou dérivées de l'observation pour l'ensemble de la communauté scientifique.

II. Règles d'ouverture à de nouvelles interventions ou expérimentations

Cette rubrique concerne les nouvelles interventions ou expérimentations sur l'observatoire. La coordination de l'ORE OMERE (coordinateurs + comité de pilotage) avalise les principes suivants :

i) Si l'intervention ou l'expérimentation visée est proposée par une tierce partie (**intervenant sans association clairement définie avec un membre du consortium**), la procédure suivra les étapes suivantes :

- **rédaction d'un projet** argumenté incluant les protocoles d'acquisition et traitement pour chaque nouveau type de données acquises;
- **sollicitation de l'avis et de l'autorisation** de la coordination de l'ORE (coordinateurs + comité de pilotage) qui identifiera, pour chaque nouveau type de données acquises, un correspondant scientifique qui jouera le rôle de responsable scientifique auprès de l'ORE;
- **signature de la présente charte.**

ii) Si l'intervention ou l'expérimentation visée est menée par **un membre du consortium de l'ORE** ou par un **intervenant associé à l'un au moins des membres du consortium de l'ORE et ayant déjà signé la présente charte**, une procédure simplifiée s'applique. Un projet succinct incluant les protocoles d'acquisition et traitement pour chaque nouveau type de données acquises devra être déposé auprès des coordinateurs de l'ORE qui donneront leur accord après vérification, en lien avec le gestionnaire du site concerné, de la compatibilité du projet avec les interventions déjà en cours ou prévues sur le site. Le (ou les) correspondant(s) scientifique(s) devront être clairement mentionnés.

III. Mise à disposition des données

1 www.tereno.net

Trois types de données sont à considérer :

- les **données du suivi long-terme** de l'ORE (ex. pluviométrie, T°,...);
- les **données complémentaires** acquises sur l'ORE dans le cadre de projets spécifiques (expérimentations temporaires, suivis à haute fréquence, points de mesure additionnels, ...);
- les **données acquises par une tierce partie** (exemple : services météorologiques nationaux) qui sont fournies à l'observatoire pour une utilisation spécifique et/ou pour son usage interne.

Quatre niveaux de pré-traitements sont à considérer :

- Niveau 0 : données brutes originales (non validées) ;
- Niveau 1 : données brutes nettoyées des mesures aberrantes;
- Niveau 2 : données nettoyées, validées et qualifiées en terme de qualité ;
- Niveau 3 : données élaborées (données reconstituées, données agrégées spatialement ou temporellement...).

A chaque (type de) donnée sont associés des auteurs scientifiques et des auteurs techniques, à l'origine de la production de la donnée.

La coordination de l'ORE OMERE (coordinateurs + comité de pilotage) avalise le fait que l'accès aux données peut être libre ou restreint à certains utilisateurs selon le tableau suivant :

	Données de suivi long-terme	Données complémentaires	Données acquises par un tiers
Niveau 0	Non diffusées	Non diffusées	Non diffusées
Niveau 1	Restreint*	Restreint*	Restreint**
Niveau 2	Libre	Libre après une période de rétention	Restreint**
Niveau 3	Libre	Libre après une période de rétention	Restreint**

* : usage limité au consortium de l'ORE OMERE.

** : selon conditions définies avec le tiers.

i) Alimentation de la base de données de l'ORE. Il est de la responsabilité des auteurs de la donnée d'alimenter dans les temps la base de données de l'ORE OMERE. Toute nouvelle donnée de projet acquise dans le cadre de l'ORE doit être stockée dans la base de données de l'ORE au niveau 2 dans un délai de un an maximum après acquisition ou dans un délai d'un an maximum après soutenance de thèse pour les données acquises dans le cadre d'un doctorat. Une alimentation régulière sur une fréquence plus élevée (trimestre par exemple) avec des données de Niveau 1 est également souhaitée.

ii) L'accessibilité des données

- **de suivi long-terme de l'ORE** est réalisée par affichage et accès libre sur le site internet de l'observatoire OMERE dès leur insertion dans la base de données de l'observatoire et sans période de rétention.
- **complémentaires** (niveau 2 ou 3) se fait sur le site internet OMERE après une période de rétention à partir de la date d'insertion dans la base de données de l'observatoire. La valeur maximale de cette période de rétention est fixée à cinq ans mais les auteurs de la donnée peuvent à tout moment diminuer la durée de cette période de rétention. Aucune période de rétention ne s'applique pour les membres du consortium : l'accessibilité des données complémentaires (niveau 1 ; 2 ou 3) est immédiate pour eux.
- **acquises par un tiers** se fait suivant les conditions définies avec le tiers.

iii) Quelle que soient les conditions d'accès, l'utilisation des données est conditionnée par les règles définies dans l'article IV de cette charte.

IV. Propriété intellectuelle et conditions d'utilisations des données

Les droits de propriété intellectuelle sont associés aux auteurs de la donnée. Pendant la période de rétention, les auteurs scientifiques de données ont la priorité pour publier l'analyse des données dont ils ont la responsabilité. Dans le cas de données déjà publiées, elles sont alors librement utilisables sous la seule condition de bien citer la référence. Dans tous les autres cas, toute production scientifique (publication, communication, ...) utilisant des données issues de l'ORE OMERE ne peut se faire que si les auteurs des données ont été sollicités pour collaborer à la production scientifique, que celle-ci soit initiée par un membre du consortium ou non, pendant ou après la période de rétention. La sollicitation doit impérativement se faire le plus tôt possible dans le processus d'élaboration de toute production scientifique. Selon leur contribution, les auteurs peuvent choisir d'être impliqués selon l'une des modalités suivantes :

- **cosignature** avec un rang à déterminer suivant le travail réalisé ;
- **citation dans les remerciements** ;
- **déclinaison de toute implication** dans la production.

Dans tous les cas, et même si la proposition de collaboration et cosignature est déclinée, il est demandé que :

- la phrase suivante soit mentionnée dans les remerciements «**The OMERE observatory (<http://www.obs-omere.org>), funded by the French institutes INRAE and IRD and coordinated by INAT Tunis, INRGREF Tunis, UMR Hydrosciences Montpellier and UMR LISAH Montpellier, is acknowledged for providing a portion of the data used in this study. The OMERE observatory is part of OZCAR Research Infrastructure (<https://www.ozcar-ri.org/>) that is supported by the French Ministry of Research, French Research Institutions and Universities.**».
- un exemplaire de la production soit transmis par mail aux coordinateurs de l'ORE OMERE (coordonnées en bas de cette charte).

L'utilisateur de données s'engage en conséquence à :

- appliquer et signer cette charte de l'observatoire ;
- contacter les coordinateurs de l'ORE (coordination@obs-omere.org) pour les informer du projet d'exploitation des données et discuter d'une éventuelle collaboration avec les auteurs de la donnée.;
- ne pas transmettre de données issues de l'ORE OMERE à un tiers ;
- respecter les droits de propriété des auteurs des données ;
- ne pas utiliser les données à des fins commerciales.

Les coordinateurs de l'ORE OMERE sont seuls habilités à désigner les responsables et auteurs scientifiques de données. Toute contestation des modalités précisées ci-dessus sera examinée par le comité de pilotage de l'ORE OMERE.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'ORE OMERE ne peut être engagée sur l'utilisation qui est faite des données produites dans le cadre de l'observatoire.

V Conditions de révision de cette charte

Cette charte peut être révisée à tout moment par la direction de l'ORE composée des coordinateurs et des membres du comité de pilotage.

Contact des coordinateurs de l'ORE OMERE:
coordination@obs-omere.org